



Objet : Délégation aux Fonctions d'Officier d'Etat civil - Madame Ludivine BOMMERT-MENARD
samedi 31 août 2024

ARRETE

LE MAIRE DE LA VILLE DU MANS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Etant donné l'empêchement de Messieurs et Mesdames les Adjoint,

Arrête

ARTICLE 1er : Madame Ludivine BOMMERT-MENARD, Conseillère Municipale, est déléguée, concurremment avec Nous, pour remplir les fonctions d'Officier d'Etat Civil, samedi 31 août 2024.

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Mans, le 23 août 2024

Le Maire et
par délégation
L'Adjoint,

Signé par Christian LACOSTE

Stéphane LE FOLL
Président de Le Mans Métropole,
Ancien Ministre